

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sabrina Brosseau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e752fe403d50f0fdb81ec97e>

Date d'obtention : 2024-10-29 01:01:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La dénonciation doit venir d'un élève de l'école.

Rencontrer l'élève qui fait la dénonciation afin de remplir le questionnaire (victime ou témoin).

Rencontrer la victime pour lui faire passer le questionnaire.

Rencontrer les personnes témoins s'il y a lieu.

Si ces personnes détiennent des photos sur leur téléphone, confisquer les téléphones afin de les remettre aux policiers.

S'il s'agit d'un geste malveillant, ne pas faire passer le questionnaire mais seulement confisquer le téléphone.

Une fois la trousse remise aux policiers, ce sont eux qui gèrent la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La distinction entre un geste impulsif et malveillant.

La distinction entre les 12-17 ans et les personnes plus vieilles.

La distinction entre une dénonciation qui vient des parents d'élèves et une dénonciation d'élèves témoins ou victimes.

Il appartient à l'école d'amasser le plus d'informations possibles, de rencontrer les jeunes impliqués (pas les parents).

Ne pas demander les preuves, ne jamais regarder les photos, faire confiance aux déclarations des élèves.

Tenter de limiter la propagation de photos, en confisquant les cellulaires de tous les élèves qui mentionnent avoir eu les photos en leur possession.

Appeler les policiers si les élèves ne collaborent pas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans les écoles, bien qu'il s'agisse souvent, initialement, de geste impulsif, il y a toujours des répercussions malveillantes. Des photos pourraient circuler rapidement auprès des élèves, souvent dans les groupes snap (ou autre réseaux sociaux) de classe, pour intimider. Plusieurs personnes se retrouvent donc en possession très rapidement. Ça fait beaucoup de gens à voir dans un court laps de temps. Les élèves sont mis au courant rapidement lorsqu'on investigate une situation, ils pourraient détruire des preuves ou modifier leur déclaration.

La trousse décrit très bien les étapes à suivre afin de bien mener à terme ce genre de situation. À l'école, nous avons pour habitude de collecter de l'information, de prendre soin des gens lésés et d'éduquer les jeunes par la suite. Malgré nos bonnes intentions, puisqu'il ne faut pas nuire aux enquêtes policières par la suite, il est important de cadrer nos interventions dans ce genre de situation. À chacun son champ d'expertise!